

---

Felix Contassot

France

---

2002

## Fermete Autorite

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/contassot>

---

### Recommended Citation

Fermete Autorite.

<https://via.library.depaul.edu/contassot/11>

This Article is brought to you for free and open access by the France at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Felix Contassot by an authorized administrator of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact [digitalservices@depaul.edu](mailto:digitalservices@depaul.edu).

## CHAPITRE SIXIÈME

### LA FERMETÉ

Les vertus de patience et de support, si instamment recommandées, ont leurs limites. Comme toute vertu, elles doivent se situer dans un juste milieu, et de peur qu'elles ne dégénèrent par excès en inertie ou pusillanimité, au détriment du bon ordre et de la régularité, saint Vincent conseille encore aux Supérieurs de demeurer fermes pour réaliser les fins de leur gouvernement, mais d'user d'une fermeté toujours tempérée de douceur, usant des moyens les plus aptes à s'assurer le concours des volontés individuelles.

Dans ses entretiens familiers avec les missionnaires ou avec ses filles, le saint Fondateur a plusieurs fois traité de la vertu de douceur ; jamais il n'a fait de la fermeté l'objet d'une causerie spéciale. S'il lui arrive d'en parler, ce n'est que par incidence lorsqu'il s'adresse aux Supérieurs, et toujours il énonce immédiatement que la fermeté doit s'accompagner d'autres vertus, comme la charité, l'humilité et notamment la douceur. La formule qui revient le plus fréquemment sur ses lèvres est celle-ci : *il faut être ferme, pour la fin et doux pour les moyens*”.

Chargeant le Supérieur d'Annecy, François Dufestel, d'initier son successeur, M. Guérin, à la direction de la maison, il lui écrit :

*“Il sera bon... que vous lui disiez les petites maximes de la direction, notamment celle-ci, : qu'il faut être ferme et invariable pour la fin, doux et humble pour les moyens, quoique je la pratique si mal (II, 298).”*

Et pour montrer sans doute l'importance qu'il attache à cette directive, il prend encore la peine d'écrire directement au nouveau Supérieur :

*“Et pour ce que je suis pressé de finir et que je ne vous puis moi-même donner des instructions particulières pour la conduite [136] que vous devez tenir, je prie M. Dufestel de le faire. En voici simplement une, qui est qu'un Supérieur doit être ferme à la fin et humble et doux pour les moyens, fort à l'observance des règles et saintes coutumes de la compagnie, mais doux aux moyens de les faire observer (II, 300).”*

Par le choix de cette unique recommandation, alors qu'il pouvait y avoir tant d'autres choses notables à dire, le saint laisse suffisamment entendre l'importance qu'il y attachait.

Il écrit de même au Supérieur de Gênes :

*“Je vous dirai seulement, Monsieur, que vos conduites doivent être douces quant aux moyens, quoique fermes pour parvenir aux fins bonnes et justes, qui sont toujours telles quand elles sont de règle ou d'ordre des Supérieurs (II, 583).”*

Et, encore, à un autre Supérieur :

*“A la vérité, il est bon de tenir ferme pour arriver à votre fin ; mais servez-vous des moyens convenables, attrayants et suaves (IV, 75).”*

Saint Vincent explicite davantage sa pensée dans cette approbation de la manière d'agir du Supérieur de Sedan :

*“Vous faites bien, Monsieur, de ne vous pas servir d'artifice pour maintenir l'obéissance dans la famille. Comme elle se doit rendre par vertu, vous la devez aussi demander par le même principe, c'est-à-dire ordonner les choses qu'il faut faire, et défendre celles dont il se faut abstenir, avec simplicité, droiture et force d'esprit, mais d'une manière douce et agréable, procédant d'un cœur véritablement humble, ou tendant à l'humilité. Il faut être ferme dans la fin et suave dans les moyens, usant plutôt de prières que d'aucun terme qui ressente l'autorité ou le commandement (VI, 613).”*

Ce que saint Vincent enseignait à ses disciples, il le vivait parfaitement lui-même. A la douceur, l'un des caractères les plus apparents de sa conduite, il savait joindre une fermeté inébranlable pour ce qu'il jugeait être son devoir, pour ce qu'exigeait sa conscience.

*“Ceux qui l'ont connu, écrit Abelly, savent que ni les promesses, ni les menaces, ni les espérances, ni les terreurs, ni les calomnies, [137] n'ont pu jamais ébranler sa fermeté dans le bien. Il est vrai qu'il avait un singulier respect pour toutes les personnes élevées en autorité au-dessus de lui, il rendait une très grande déférence à leurs sentiments, il se soumettait à toutes leurs volontés, quand il le pouvait faire sans blesser sa conscience ; mais lorsqu'il s'agissait des intérêts du service ou de la gloire de Dieu, et que l'on tâchait de le détourner de ce que Dieu voulait de lui, ou de le porter à ce que Dieu ne voulait pas, il n'y avait aucune considération ni persuasion qui le pût ébranler (Abelly III, 316).”*

Un Supérieur, qui l'avait approché de près, disait également de lui :

*“Il était très rigoureux à lui-même, et fort exact, mais plein de douceur et de charité pour les autres, lesquels il tâchait de contenter en tout ce qu'il pouvait raisonnablement... C'était son ordinaire de se servir toujours de paroles fort obligeantes, n'employant point le mot de commandement, ni autres semblables, qui fissent paraître son pouvoir et son autorité, mais usant de prières et disant : “Je vous prie, Monsieur, ou mon Frère, de faire ceci ou cela, etc... (Abelly, III, 339).”*

A l'école de ce modèle des Supérieurs, attachons-nous à connaître ce qu'était sa pensée relativement à la vertu de fermeté, à sa nécessité et à la manière de l'exercer.

### ***Nature de la vertu de fermeté***

S'il est une fermeté de mauvais aloi parce que trop rigide et trop absolue, à l'opposé par conséquent de la charité, vertu fondamentale de l'autorité religieuse, il en est une autre qui seule mérite à proprement parler le qualificatif de vertu : c'est la fermeté tempérée de douceur et de bonté, et régie par la prudence.

La vertu se trouve toujours dans un juste milieu, et ce sera ici le propre de la prudence de maintenir la fermeté entre les rigueurs de la fermeté stricte et les faiblesses de la bonté. Celui qui possède cette fermeté-là a, comme l'on dit, une main de fer dans un gant de velours.

Un contemporain de saint Vincent, maître en spiritualité, dom Claude Martin (1619-1696), écrivait à l'intention des Supérieurs :

*“La force et la douceur sont le soutien d'un par/àit gouvernement. Ces deux vertus ne doivent point se séparer, car la force [138] sans la douceur est une sévérité qui écarte les esprits ; et la douceur sans la force est une mollesse qui les porte au relâchement (8).”*

C'est la doctrine même de saint Vincent. La fermeté qu'il requiert des Supérieurs, ce n'est pas une fermeté inflexible, dure, sévère, mais une fermeté douce et prudente.

*“Il faut, dit-il, être ferme, et non pas rude, dans la conduite, et éviter une douceur fade qui ne sert à rien. Nous apprendrons de Notre-Seigneur comme la nôtre doit être toujours accompagnée d'humilité et de grâce, pour lui attirer les cœurs et n'en dégoûter aucun (IV, 597).”*

N'empêche cependant que, s'il le faut, on puisse et même on doive au moins occasionnellement, user d'une certaine vigueur.

*“Et encore qu'il faille être douce parmi vos sœurs, dit-il à ses filles, il faut pourtant être ferme et même rude aux rebelles, quand on le juge nécessaire (XIII, 697).”*

Mais, en règle générale, la fermeté et la douceur doivent si bien se compénétrer mutuellement, que l'absence de l'une compromet l'autre. Ainsi, une douceur sans fermeté est susceptible de causer la ruine d'une communauté.

*“Quand j'ai dit qu'il faut être invariable à la fin et doux aux moyens, écrit saint Vincent au Supérieur d'Annecy, je vous dis l'âme de la bonne conduite ; et l'un sans l'autre gâte tout. O*

*Monsieur, que la participation à la douceur et à l'humilité du cœur de Notre-Seigneur représente au vif l'image de Notre-Seigneur et celle de sa bonne conduite, surtout quand la fermeté s'y trouve, sans laquelle je vois la plupart des communautés, qui se relâchent, en venir là par la trop grande indulgence des Supérieurs ! (II, 355)."*

Si la douceur sans fermeté est une faiblesse, de son côté, la fermeté sans douceur est une force aveugle ; c'est une sévérité, qui confine à la dureté et dont l'effet ordinaire est de faire des sujets dissimulés, obéissant à la crainte servile, voire des révoltés. Un cœur fermé cache la plupart du temps une volonté rebelle, et comme on l'a dit : *"Soumis à un Supérieur inflexible, les sujets reçoivent les coups de bâton sur le dos, mais ils les gardent sur le cœur !"*

Ce n'est certes pas cela que veut saint Vincent. Pour lui, la fermeté du Supérieur doit *"lui attirer les cœurs"* et *"n'en dégoûter aucun"*. [139] Or, c'est l'avantage d'un gouvernement à la fois ferme et doux, de susciter le respect, la confiance et la soumission des sujets à l'égard de leur Supérieur ; par contre, un gouvernement faible ne peut que provoquer le mépris de l'autorité.

*"Soyez donc ferme, Monsieur, écrit saint Vincent au Supérieur d'Annecy, et j'admets qu'à l'heure vous contristiez les esprits ; ils vous en auront plus de confiance après ; et, hors cela, dans quelque temps, vous leur seriez à mépris (II, 355)."*

En dernière analyse, la fermeté parfaite, c'est une puissance, faite de maîtrise de soi et d'un ensemble de qualités, qui assurent l'autorité personnelle, telles que la force du caractère et de la volonté, et le prestige intellectuel et moral. A des chefs dotés de ces qualités, on obéit toujours.

Si la force et la constance caractérisent la fermeté, il revient à la vertu régulatrice de prudence, d'écarter de la fermeté ce qui, au dire de Bérulle, dénoterait *"un faux zèle (13) : une conception étroite de la règle et du devoir, l'absolutisme aux formes variées, l'intransigeance sur les principes et leur application rigide, sans égard aux exceptions postulées par la raison et les circonstances, enfin, la colère et l'entêtement, autant de vices qui sont des contrefaçons de la vraie fermeté, ou la vicient par excès."*

A ce propos, saint Vincent fait cette judicieuse remarque :

*"Il n'y a point de personnes plus constantes et plus fermes dans le bien que ceux qui sont doux et débonnaires ; comme, au contraire, ceux qui se laissent emporter par la colère et aux passions de l'appétit irascible, sont ordinairement fort inconstants, parce qu'ils n'agissent que par boutades et par emportements. Ce sont des torrents, qui n'ont de la force et de l'impétuosité que dans leurs débordements, lesquels tarissent aussitôt qu'ils sont écoulés (XI, 65)."*

La comparaison est jolie et ne manque assurément pas de vérité !

### ***Nécessité de la fermeté***

Multiples sont les raisons pour lesquelles un Supérieur doit savoir pratiquer cette vertu de fermeté.

C'est d'abord, parce qu'une maison vaut par la solidité de ses fondations et la robustesse du gros œuvre. Cette maison, [140] qui s'appelle une communauté, vaut de même par la solidité de ses cadres, par la fermeté de l'autorité, qui en est la pièce maîtresse.

Aussi, au dire de saint Vincent, les Supérieurs sont-ils les principaux responsables de l'état de leur famille, car tout le bien et tout le mal de la maison dépend ordinairement des autorités (X, 261).

Dans les conseils qu'il donne à un nouveau, Supérieur, il n'omet pas de rappeler cette vérité :

*"Nous devons toujours rapporter à Dieu le bien qui se fait par notre entremise ; et, au contraire, nous attribuer tout le mal qui arrive dans la communauté. Oui, ressouvenez-vous que tous les désordres viennent principalement du Supérieur qui, par sa négligence ou par son mauvais exemple, introduit le dérèglement, de même que tous les membres du corps languissent lorsque le chef est malsain (XI, 347)."*

Bossuet dira plus tard : *"Quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle."*

Bien plus, l'expérience ne le montre que trop : les habitudes de relâchement contractées par les inférieurs sous le gouvernement d'un Supérieur lâche ou incapable, risquent de se perpétuer longtemps, si bien que fasse son successeur plus conscient de ses responsabilités.

*“Oh ! s'écrie saint Vincent, quel compte a à rendre à Dieu un Supérieur qui n'a point eu assez de courage pour tenir ferme à ce que la règle ait été observée, et ainsi est cause que la Compagnie s'est relâchée en la pratique de la vertu ! Quel compte a à rendre à Dieu un Supérieur lâche ! Car non seulement il rendra compte à Dieu du mal qui s'est fait (et dont il a été cause par sa lâcheté) dans la Compagnie, pendant le temps qu'il a été Supérieur..., mais encore de celui qui s'y commet pendant le temps de celui qui lui succédera, et le deuxième et le troisième (XI, 192).”*

Le manque de fermeté est de soi, en outre, une trahison de l'autorité.

Il est dit au Livre des Proverbes : *“La main de l'homme fort gouverne, mais la main d'un gouverneur nonchalant paye le tribut à toutes les faiblesses et à toutes les passions qui l'entourent (Prov. XII, 24).”*

Saint Vincent estime, lui aussi, que *“les vertus et les défauts d'une communauté viennent ordinairement du Supérieur”*, et que [141] *“rien n'est plus nuisible à une communauté que d'être gouvernée par des Supérieurs trop faibles qui cherchent à plaire ou à se faire aimer.”*

Au conseil du 8 septembre 1655, il met en garde les sœurs officières des Filles de la Charité contre cet écueil :

*“Il ne faut pas être bien aise de plaire, ni craindre de déplaire. Pourvu que vous vous acquittiez bien de votre devoir, il ne faut pas vous mettre en peine.*

*“C'est l'orgueil et amour de nous-mêmes qui nous fait prendre tant de soin pour contenter les autres. C'est proprement cela, parce que nous craignons qu'on ne se plaigne de nous, qu'on -nous dise que nous sommes bien élevés, que ce n'est plus nous. Voilà ce qui fait que nous cherchons tant à complaire aux autres.*

*“Or, ce n'est pas cela qui fera dire au bout du temps que vous avez été bonne servante, mais bien si vous avez eu grand soin de faire qu'une chacune ait fait son devoir. Quand, avec toute votre complaisance, vous aurez satisfait les esprits et que le reste n'aura pas été comme il faut, l'on dira : “Voilà une pauvre fille. Elle n'a pas eu le courage de passer sur le respect humain, sur ce maudit que dira-t-on ? C'est à cela que l'on regardera et non si vous avez été complaisante à tous (XIII, 697)*

Enfin, la mission du Supérieur est de faire l'unité des volontés pour le bien commun, pour l'obtention des fins poursuivies par sa communauté. Tout doit concourir à ce but : le bon ordre et la discipline, la fidélité aux règles, la poursuite individuelle de la perfection. Si le Supérieur, au lieu de demeurer ferme dans le devoir, se laisse guider par la peur de faire de la peine ou d'exiger un effort, par le souci de sa popularité, s'il ne cherche qu'à éviter les histoires, son gouvernement sombrera infailliblement dans l'anarchie. Au contraire, s'il tient ferme le gouvernail envers et contre tout, s'il sait payer de sa personne et se sacrifier au bien commun, il conduira Sûrement sa barque au port.

*“Tout ainsi que la boussole d'un navire qui est, agité des vents, dit saint Vincent, ne laisse pas de le conduire, de même les Supérieurs, quoique agités du vent des diverses opinions, ne doivent pas laisser de conduire les choses selon que Dieu leur inspire (XIII, 729).”*

N'ayant jamais eu l'intention de donner un enseignement, systématique et complet, saint Vincent n'a pas tout dit sur les raisons de la nécessité de la fermeté : à celles que donnent le saint, [142] les auteurs qui traitent de l'art de gouverner une communauté, en ajoutent d'autres aussi pertinentes, et qui sont d'ailleurs en quelque sorte incluses dans les premières.

Le manque de fermeté n'est pas seulement une trahison de l'autorité déparée à un Supérieur par Dieu et par la confiance de sa communauté ; c'est, de plus, une capitulation honteuse, une véritable abjection, pour tout dire : un manque de dignité personnelle. Cet état révèle des défauts de virilité ou de caractère, dont les causes ne sont guère honorables. C'est tout uniment de la lâcheté, et l'on sait le mépris attaché à ce vice.

On manque encore de fermeté, parce qu'on cède à une bonté fallacieuse et qu'on a peine d'imposer de la gêne, des sacrifices.

Mgr Dupanloup disait avec raison : *“Tout Supérieur qui ne peut se décider à faire de la peine à quelqu'un est incapable de sa place, car il fera bientôt de la peine à tout le monde.”*

Enfin, le souci de la popularité est parfois à l'origine d'une débonnairété excessive. Or, être dans l'estime des autres un brave Supérieur, ce n'est tout de même pas la même chose que d'être un Supérieur brave, ne craignant pas de s'exposer au mécontentement de ses sujets, pourvu qu'ils soient à leur devoir. D'ailleurs, n'est-ce pas une chimère et une gageure que de chercher à plaire à tout le monde ? Celui qui y réussira n'est pas encore né et ne naîtra jamais ! Seule une autorité qui s'impose, est respectée et force la sympathie et le dévouement.

Mais cela suffit. Il nous faut maintenant considérer en quelles circonstances particulièrement et comment un Supérieur doit montrer de la fermeté.

### ***Exercice de la fermeté***

*“Il faut être ferme pour la fin et doux pour les moyens.”* Tel est le principe général auquel se réfère saint Vincent.

*Il faut être ferme pour la fin.*

Qu'est-ce à dire ? Quelle est cette fin qu'un Supérieur doit s'efforcer de toujours obtenir ?

Les Constitutions des communautés religieuses précisent les fins, tant générale que spéciales, qu'elles ont à poursuivre.

La fin *générale* est la même pour tous les états de perfection procurer la gloire de Dieu. [143] Les fins *spéciales* sont diverses et adaptées à la nature de chaque communauté, d'après son institution.

Or, ce n'est pas en ce sens canonique et strict que saint Vincent considère les fins dont il parle ordinairement, mais dans un sens beaucoup plus général.

D'une part, il ne distingue pas la fin générale des fins spéciales et, d'autre part, lorsqu'il parle ou écrit, il n'a nullement l'intention de traiter des fins assignées à ses Instituts comme tels, à moins qu'il ne fasse le commentaire des Règles.

Quand il s'adresse aux Supérieurs, il leur propose divers objectifs à réaliser, qui ont trait au gouvernement de leur famille, et qui lui sont suggérés par les circonstances. Il n'a même pas sur ce point une doctrine uniforme, encore que, à quelque variante près, il revienne généralement aux mêmes idées.

Ainsi, par exemple, en une circonstance, il déclare que la fin de la Compagnie de la Mission est : la glorification de Dieu, la perfection personnelle et l'édification du prochain. *“Un Supérieur, conclut-il, doit tendre à cela, mais par des moyens suaves (VII, 591).”*

Il affirme par ailleurs, au Supérieur de Gênes, que *“l'union et l'exactitude sont les deux fins principales d'une bonne conduite (VII, 245).”*

Parfois même, il donne à ces fins la plus large extension, comme lorsqu'il écrit au Supérieur de Cahors :

*“Je vous dirai seulement, Monsieur, que vos conduites doivent être douces quant aux moyens, quoique fermes pour parvenir aux fins bonnes et justes, qui sont toujours telles quand elles sont de règle ou d'ordre des Supérieurs (II, 583).”*

En somme, si l'on veut faire la synthèse des principales recommandations qu'il a faites aux divers Supérieurs, les fins qu'il leur propose se ramènent notamment aux quatre suivantes

- 1° Procurer la gloire de Dieu ;
- 2° Rechercher la perfection personnelle
- 3° Assurer la régularité ;

#### 4° Promouvoir l'union et la charité dans la famille.

Il va sans dire, encore une fois, que le saint n'a nullement la préoccupation de faire un cours de spiritualité, ni de droit constitutionnel, et par conséquent, les fins qu'il indique ne sont pas exclusives d'autres, puisque le devoir d'un Supérieur est bien plus étendu dans le détail. [144] La première fin est de procurer la gloire de Dieu.

Ce fut pour saint Vincent le souci dominant de sa vie.

*“Si l'on considère, écrit Abelly, quelle a été la fin que M. Vincent s'est proposée, soit à l'égard des autres, ou de lui-même, elle n'a été autre que la plus grande gloire de Dieu et l'accomplissement de sa très sainte volonté ; c'était là l'unique but auquel ce bon serviteur de Dieu a toujours visé en tous ses desseins, et en toutes ses entreprises ; c'était là où tendaient toutes ses pensées, tous ses désirs et toutes ses intentions ; et enfin, c'était là qu'il s'efforçait de porter les autres par ses avis, conseils, exhortations et par toutes les assistances spirituelles et temporelles qu'il leur rendait ; il ne prétendait en tout et partout, sinon que le nom de Dieu fût sanctifié, son royaume augmenté, et sa volonté accomplie en la terre comme au ciel ; voilà où son esprit regardait, et son cœur aspirait incessamment Abelly, III, 331).”*

Dans une conférence sur la recherche du Royaume de Dieu, commentant un article des règles communes de la Mission, le saint s'écrie :

*“Voilà donc ce que nous avons à faire : souhaiter la propagation de la gloire de Dieu et travailler pour elle.*

*“Je dis sa gloire, je dis son royaume, et je prends ainsi l'un pour l'autre, parce que c'est la même chose. La gloire de Dieu est au paradis ; et son royaume, dans les âmes. Ayons donc ce désir continuel, que le règne de Dieu s'étende ; et cette affection d'y travailler de tout notre pouvoir, afin qu'ayant procuré le royaume de Dieu sur la terre nous allions jouir de lui dans le ciel. Ayons cette lampe toujours allumée dans nos cœurs (XII, 138).”*

Saint Vincent voulait que la recherche de la gloire de Dieu passât avant tout, même avant les intérêts personnels ou ceux de la communauté. Il l'expose ainsi aux sœurs du Conseil :

*“Pour vous apprendre à raisonner sur les affaires, je vous dirai qu'il faut, quand elles vous sont proposées, avant toute chose regarder la fin, qui doit être la gloire de Dieu, après cela l'intérêt de la Compagnie et le bien et l'avantage des personnes avec qui l'on a à traiter...”*

*“Il faut, avant toute chose, regarder l'intérêt de Dieu. Il y a beaucoup de communautés qui ne regardent que l'intérêt de la communauté, car cela est si grand qu'il enserme avec soi celui de Dieu. Mais, pour moi, mes filles, je trouve qu'il mérite bien d'être [145] regardé avant tout autre. De là il semble que l'on connaîtra plus clairement du reste (XIII, 629).”*

. Procurer la gloire de Dieu est donc la fin générale que Supérieurs et sujets ont à poursuivre en toutes leurs actions, et toutes les autres fins devront conspirer à l'obtention de celle-là, et lui être subordonnées.

#### **La deuxième fin est la recherche de la perfection personnelle.**

Cet autre objectif doit être poursuivi par les Supérieurs et leurs sujets même avant les œuvres du ministère ou de charité.

*“Si on vous demandait : “Pourquoi êtes-vous à la Mission ?”, dit saint Vincent, il faudrait reconnaître que c'est Dieu qui l'a faite, afin que nous travaillions : premièrement, à notre perfection ; secondement, au salut des pauvres ; et, en troisième lieu, au service des prêtres, et dire : “J'y suis pour cela”. Selon cela..., un missionnaire qui ne penserait qu'à la science, qu'à bien prêcher, etc..., un tel homme, qui néglige son oraison et les autres exercices de sa règle, est-il missionnaire ? Non, il manque au principal, qui est sa propre perfection... (XII, 75).”*

Le saint estime que si quelqu'un manque à ce but premier de son entrée en communauté, ce ne serait plus qu'une carcasse de missionnaire, un missionnaire fantôme !

Il revient donc au Supérieur, non seulement de veiller attentivement à ce que ses sujets soient attachés à ce devoir essentiel de leur sanctification personnelle, mais aussi de mettre tout en œuvre pour que jamais rien n'entrave cette obligation.

En traitant de la prudence, nous avons déjà vu que les fins sont hiérarchisées, et qu'après la gloire de Dieu, celle-ci a la priorité.

C'est pourquoi, les sujets ne doivent pas être placés en de telles conditions de travail, que le soin de leur perfection leur soit pratiquement rendu impossible. Il n'est aucun prétexte, ni d'œuvres, ni de manque de personnel, ni de pauvreté, qui puisse autoriser en une maison religieuse, d'une manière permanente, un tel état de choses, qu'on n'ait même plus le temps nécessaire de vaquer à ses exercices de piété et aux autres devoirs de la vie commune. Plutôt que de laisser *se laïciser* des âmes consacrées [146] à Dieu, ou de provoquer un surmenage toujours soldé par un très grave déficit spirituel, mieux vaudrait faire la part du feu et sacrifier des œuvres auxquelles on ne peut raisonnablement subvenir.

### **La troisième fin est d'assurer la régularité.**

*“Je ne doute pas, écrit saint Vincent au Supérieur de Gênes, que la sainte humilité ne vous donne les sentiments que vous me témoignez sur le sujet de votre supériorité ; mais comme c'est Dieu qui gouverne toutes choses par son admirable sagesse, nous devons estimer qu'il conduit aussi la compagnie en général et chaque maison en particulier, et qu'elles seront très bien conduites si, de notre côté, nous sommes fidèles à la pratique des maximes de l'Évangile et des observances de notre Institut. Vous êtes sans doute entré dans cette disposition lorsque vous vous êtes proposé de maintenir dans la famille l'union et l'exactitude, qui sont les deux fins principales d'une bonne conduite (VII, 245).”*

L'exactitude, ou plus précisément la régularité, est l'un des points sur lesquels saint Vincent a attiré le plus l'attention des Supérieurs. C'était là, à son sens, une affaire capitale, car la régularité suppose pratiquement l'observance de toutes les autres fins, sanctification personnelle, charité, etc...

Félicitant un Supérieur de ce qu'on lui avait rendu bon témoignage de la “vertu et régularité” de sa famille, le saint lui écrit :

*“J'en rends grâces à Dieu de bon cœur, pour ce que c'est en ce point que consiste ou d'où dépend le sujet d'espérer la miséricorde de Dieu sur la compagnie et les services qu'elle doit rendre à son Église.*

*“Continuez, Monsieur, à rendre votre communauté bien bonne et exacte à la petite régularité, et ne vous mettez en peine d'autre chose ; Notre-Seigneur fera le reste (II, 373).”*

Le saint mande de même au Supérieur de Varsovie

*“Je vous prie de tenir la main... à ce que la compagnie se rende plus régulière de plus en plus et plus exacte en toutes choses ; et en ce faisant, elle se peut assurer qu'elle répondra aux desseins de Dieu ; sinon, qu'elle prévariquera aux prétentions que Notre [147] Seigneur a sur elle pour le salut du pauvre peuple et la sanctification des ecclésiastiques (V. 360).”*

Les Règles, qui viennent de Dieu et sont l'expression de sa volonté, conduisent à Lui comme un vaisseau au port. Leur observance préserve de l'esprit du monde, sanctifie, rend agréable à Dieu, augmente les mérites, rend heureux et sauvegarde la vocation.

Pour les communautés, elles sont comme des canaux par lesquels Dieu fait descendre ses grâces sur elles comme sur les particuliers, et elles maintiennent l'uniformité. Là où la règle est observée, tout va bien ; là où on la néglige, c'est la décadence des communautés, en attendant leur ruine.

Tel est en substance l'enseignement de saint Vincent. Rien donc d'étonnant qu'il ait fait de la régularité une des fins capitales d'une sage conduite.

Chargeant M. Portail de diriger ses confrères pendant une mission, saint Vincent lui écrit :



*“Vous, Monsieur, aurez soin de la direction de la compagnie. Je prie Notre-Seigneur qu’il vous donne d’abondante part à son esprit et à sa conduite pour cela.*

*“Or sus, entreprenez donc cette sainte besogne en cet esprit, Monsieur. Honorez la prudence, la prévoyance, la douceur et l’exactitude de Notre-Seigneur à cette fin. Vous ferez bien si vous faites observer le règlement comme il faut. La bénédiction de Dieu se trouve abondamment là-dedans. Commencez donc par le lever, le coucher, l’oraison, l’office, l’entrée et la sortie de l’église à point nommé. O Monsieur, que l’habitude formée de ces choses est un riche trésor et que le contraire entraîne d’inconvénients ! Eh ! mon Dieu ! pourquoi ne mettrons-nous pas peine à cela pour Dieu, puisque nous voyons que la plupart du monde est exact observateur de l’ordre qu’il s’est proposé dans le monde ? Jamais ou fort rarement les gens de justice ne manquent à se lever et coucher, à aller et revenir du palais à même heure ; la plupart des artisans en font de même ; il n’y a que nous autres ecclésiastiques qui sommes si amateurs de nos aises que nous ne marchons qu’au branle de nos inclinations. Pour l’amour de Dieu, Monsieur, travaillons à nous dépêtrer de cette chétive sensualité, qui nous rend captifs de ses volontés (I, 176).”*

Le saint écrit au Supérieur de Tréguier :

*“Je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, que votre principale application soit de faire observer le règlement. Si vous le faites, [148] Dieu sera à votre côté et bénira cette conduite, comme il bénit toujours celles qui sont fermes quant à leur fin et douces quant aux moyens. Ceux même qui auraient peine à cette observance reconnaîtront dans la suite que vous ferez bien d’en user de la sorte ; ils auront plus de respect pour votre personne et enfin plus de soumission à vos ordres (V, 552).”*

En vue de maintenir la régularité, le Supérieur ne négligera rien pour ramener les délinquants à l’observance, et il ne craindra pas de donner les avis et avertissements nécessaires, soit en public, soit en privé, suivant que la prudence le conseillera.

*“Quand vous voyez quelqu’un qui ne s’acquitte pas de son devoir touchant son office ou à l’égard du règlement, écrit saint Vincent au Supérieur du Mans, vous le devez avertir, quoiqu’il vous semble qu’il ne recevra pas bien votre avertissement, et même quand vous en seriez assuré par l’expérience, pourvu que cela se fasse à propos et toujours en esprit de douceur, parce qu’autrement il penserait bien faire, ou présumerait que vous approuvez son dérèglement.*

*“Vous ne devez donc point souffrir qu’aucun ne fasse qu’à demi les choses qu’il a à faire, et encore moins devez-vous vous charger, pour suppléer à sa négligence, de celles qu’il omet, car cela vous accablerait.*

*“Votre principal est la conduite générale de la famille et des affaires ; vous devez veiller sur tous et faire que tout se fasse dans l’ordre (VII, 518).”*

C’est le même conseil que donne le saint au Supérieur de Gênes :

*“Par l’exactitude au règlement et aux pratiques, outre le bon moyen que vous vous proposez, qui est d’en donner l’exemple, il vous servira beaucoup de n’en souffrir la transgression dans les autres sans les avertir, ni sans quelquefois leur en donner des pénitences, surtout pour les récidives (VII, 246).”*

Et, comme nous l’avons vu, même si les avertissements sont mal accueillis, le Supérieur ne cédera pas pour autant à la pusillanimité ; il usera cependant de la plus grande prudence possible.

Le saint écrit, par exemple, au Supérieur de Sedan :

*“Les avertissements mal reçus ne vous doivent pas faire dissimuler les fautes considérables ; mais l’amour que vous devez avoir pour l’observance commune et l’avancement de chaque [149] particulier vous oblige de remédier aux manquements par la correction publique ou secrète ; mais que ce soit avec prudence et charité (VI, 613).”*

Nous avons déjà dit en traitant de la prudence, comment un Supérieur doit se comporter pour donner des avertissements qui aient chance d’obtenir des effets salutaires.

L'observance de la régularité ne doit pas cependant être inflexible, sans nuances. Saint Vincent admet que l'on s'adapte aux circonstances, et nous en verrions un exemple en ce qu'il écrit à la Supérieure du nouvel établissement de Nantes :

*“Avez-vous fait faire dans votre chambre (c'est-à-dire dans votre maison), la clôture qui devait servir à vos petites assemblées, ainsi que nous le trouvâmes à propos quand j'étais à Nantes ? Et si cela est fait, n'y pouvez-vous pas faire chaque jour un peu de récréation ? Je vous prie de m'éclaircir de cela. Cependant j'approuve votre discrétion à donner un peu de liberté à nos sœurs pour rire et parler quand l'occasion s'en présente, si tant est que vous ne preniez pas une petite heure pour vous récréer ensemble, car il faut un peu de relâche à vos continuelles occupations (III, 616).”*

**La quatrième fin à poursuivre est le maintien de la charité** et de l'union entre les membres de la famille.

Ce devoir, qui demande du Supérieur beaucoup d'abnégation et de savoir-faire, est aussi de première importance car, remarque saint Vincent dans une lettre au Supérieur de Tréguier :

*“le mal des communautés, surtout des petites, est pour l'ordinaire l'émulation, et le remède de l'humilité, de laquelle vous devez faire toutes les avances, aussi bien que des autres vertus nécessaires pour cette union. Nous voyons que cette émulation est arrivée en la première compagnie de l'Église, qui est celle des apôtres ; mais nous savons aussi que Notre-Seigneur l'a réprimée, et par parole, en humiliant ceux qui se voulaient élever, et par son exemple, en s'humiliant le premier. Si les vôtres s'enorgueillissent ou se courroucent ou se dérèglent, ne vous contentez pas de les en avertir charitablement, quand le cas le mérite, mais faites des actes contraires par où ils soient doucement forcés de vous suivre (V, 582-583).”*

Ce doit donc être un souci constant des Supérieurs de maintenir l'union et la charité dans leurs familles. Comme l'observe [150] saintement le Fondateur de la Mission : là *“où manque la charité, manque l'union, et par conséquent il n'y a point de communauté, puisque ce qui la maintient, c'est la liaison des cœurs (IX, 363).”*

Sur le point de faire partir ses missionnaires pour les Îles Britanniques, le saint les réunit et leur tient ce langage :

*“Soyez unis... et Dieu vous bénira ; mais que ce soit par la charité de Jésus-Christ... Toute union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur ne peut subsister. C'est... en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ que vous devez être unis les uns avec les autres. L'esprit de Jésus-Christ est un esprit d'union et de paix ; comment pourriez-vous attirer les âmes à Jésus-Christ si vous n'étiez unis entre vous et avec lui-même ? Cela ne se pourrait pas. N'ayez donc qu'un même sentiment et une même volonté. Ce serait comme les chevaux qui... attelés à une même charrue, tireraient, les uns d'un côté, les autres d'un autre, et ainsi ils gêneraient et briseraient tout. Dieu vous appelle pour travailler en sa vigne ; allez-y, comme n'ayant en lui qu'un même cœur, qu'une même intention et, par ce moyen, vous en rapporterez du fruit (Abelly II, 145.”*

Saint Vincent n'avait rien tant à cœur qu'il en fût de même en toutes les maisons de la compagnie.

*“O Monsieur, écrit-il au Supérieur d'Annecy, que je prie Dieu de bon cœur pour vous et pour tous les vôtres, à ce qu'il plaise à sa divine bonté de faire que vous n'ayez tous qu'un cœur et qu'une âme ! La charité est le ciment qui lie les communautés à Dieu et les personnes entre elles-mêmes, de sorte que qui contribue à l'union des cœurs d'une compagnie la lie indissolublement à Dieu. Plaise à son infinie bonté de vous animer de son amour pour cela (II, 374).”*

Écrivant en Barbarie à Philippe Le Vacher et au frère Jean Barreau, il leur dit :

*“J'ai appris la liaison et l'intime charité qui est entre vous ; j'en ai plusieurs fois béni Dieu et je l'en bénirai autant de fois que la pensée m'en viendra, tant mon âme est touchée de reconnaissance d'un si grand bien, qui réjouit le cœur de Dieu même ; d'autant que de cette union il en fera réussir une infinité de bons effets pour l'avancement de sa gloire et pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Au nom de Dieu, Messieurs, faites de votre côté tout ce qui se pourra pour la rendre et plus*

*ferme et plus cordiale [151] jusques dans l'éternité, vous souvenant de la maxime des Romains, que par l'union et par le conseil on vient à bout de tout... (IV, 364)."*

Si la charité qui régnait entre les missionnaires réjouissait fort le cœur du bon Monsieur Vincent, le spectacle contraire de la désunion l'affligeait plus qu'on ne peut dire.

*"Ce qui m'afflige supra modum, écrit-il au Supérieur de Tréguier, est que la charité semble lésée en votre maison ; je veux croire pourtant que cette lésion n'est pas dans les cœurs, mais seulement en l'extérieur. Je vous prie, Monsieur, de me mander ce qui en est, et de faire, de votre côté, tout ce qui se pourra pour la réunion des esprits et d'en être vous-même comme le ciment. Je prie à cet effet le Saint-Esprit, qui n'est qu'amour et qui est le sacré lien du Père et du Fils, qu'il soit l'âme de votre conduite et la suavité de vos paroles et de vos actions (VIII, 274)."*

Un des moyens d'éviter que la paix des familles ne soit troublée, est de se tenir en garde contre les colporteurs de médisances et de ne pas leur prêter une oreille complaisante, car la détraction, dit saint Vincent, est "un vice qui est la source de la division et le poison des communautés (XII, 105)."

Il écrit à un Supérieur qui croyait sa maison en mauvais état du fait des agissements de ses confrères :

*"Je crains que quelque mauvais esprit... vous donne des avis peu charitables. Si cela est, Monsieur, donnez-vous à Dieu pour ne le point écouter ; vous en ressentirez une pareille consolation à celle que j'ai eue d'avoir un jour défendu à un serviteur que j'avais avant la naissance de la compagnie, de me faire aucun rapport qui fût préjudiciable à personne, à cause que je reconnus en lui cette pente et que déjà il m'avait voulu donner de mauvaises impressions contre un honnête homme avec lequel je vivais ; il n'osa plus m'apporter de telles nouvelles. Toutes les fois que j'y pense, j'ai le cœur tout attendri de reconnaissance vers Dieu de cette grâce-là. Les médisances nuisent souvent autant à ceux qui les écoutent qu'à ceux qui les inventent, quand elles ne feraient autre mal que d'inquiéter l'esprit, comme elles font, et donner sujet de tentation d'en parler ou d'en écrire à d'autres (III, 502)."*

Enfin, pour maintenir la charité et l'union, le Supérieur n'omettra pas de donner des avertissements aux fauteurs de discorde, et il ajoutera à ce moyen quelque autre pratique particulière propre à restaurer la concorde, comme l'humilité et le pardon.[152]

*"Je vous dirai seulement, écrit saint Vincent au Supérieur de Gênes que, pour conserver la paix et la charité parmi les vôtres, il les faut accoutumer de s'entre-demander pardon à genoux toutes les fois qu'il leur arrivera de dire ou de faire quelque chose qui altère tant soit peu la charité. Un jour, une Supérieure de filles religieuses me disait que l'union était grande en sa communauté ; et je lui demandai à quoi elle attribuait la cause. Elle me répondit qu'après Dieu c'était à la pratique qui était entre les sœurs, de se demander pardon des paroles d'aigreur, ou contraires au respect ; et en effet, j'ai remarqué que ce remède est très utile parmi nous, car j'ai tâché d'y en introduire l'usage et d'y recourir moi-même, lorsque je tombe dans ces défauts ; et vous verrez, Monsieur, que cette pratique d'humilité, si vous la mettez en vigueur, sera comme un baume précieux en votre maison, qui adoucira les piquûres des langues et les ressentiments des cœurs (VII, 245)."*

Pour obtenir cette grâce de la charité au sein de leur famille, les Supérieurs aimeront à redire souvent cette belle prière jaillie des lèvres de saint Vincent :

*"O bonté divine, unisse,... tous les cœurs de la petite compagnie de la Mission, et puis commandez ce qu'il vous plaira ; la peine leur sera douce et tout emploi facile, le fort soulagera le faible et le faible chérira le fort et lui obtiendra de Dieu accroissement de force ; et ainsi, Seigneur, votre œuvre se fera à votre gré et à l'édification de votre Église, et vos ouvriers se multiplieront, attirés par l'odeur d'une telle charité ! (III, 257)".*

Il faut être ferme pour la fin, et suave pour les moyens.

Comment allier la douceur à la fermeté, ou plus exactement quelle douceur doit pratiquer un Supérieur ? Ce sera l'objet du chapitre suivant.

**mardi 15 janvier 2002**